

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1910)
Heft: 5

Artikel: Election de deux délégués et de deux suppléants au Comité central de la Société pédagogique romande
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^o Election de deux délégués et de deux suppléants au Comité central de la Société pédagogique romande.

L'effectif actuel de la Société pédagogique genevoise lui assure deux sièges au Comité central de la fédération romande. M. Groscurin, Louis, ancien délégué, ayant décliné toute nouvelle candidature, MM. Charvoz, Amédée et Dubois, Albert, sont élus à l'unanimité pour la période 1911-1914 avec MM. Durand, Louis, et Paquin, Emile, comme suppléants.

3^o Nomination d'un correspondant à « l'Éducateur ».

M. le conseiller d'Etat W. Rosier, professeur à l'Université, qui, depuis plusieurs années déjà, transmet à l'organe de la Romande le compte rendu de nos travaux, et d'une manière générale tout ce qui relève de l'activité scolaire genevoise, est nommé par acclamation « correspondant » pour la période prochaine.

4^o L'Education des anormaux.

(Méthodes et procédés d'enseignement).

Par M^{le} A. DESCŒUDRES.

La création d'un internat genevois pour enfants anormaux est à l'étude. Le Conseil d'Etat s'en préoccupe et tout semble indiquer que, bientôt, ces petits déshérités pourront recevoir, dans d'excellentes conditions, un enseignement approprié à leur nature. Connaître les méthodes et les procédés d'enseignement actuellement en usage sera d'une utilité incontestable quand viendra le moment de s'occuper des détails de l'organisation de cet asile. C'est pourquoi notre collègue, M^{le} A. Descœudres, a bien voulu mettre son expérience à la disposition de la Société pédagogique, et nous donnons ici un résumé très complet, en somme, de son intéressante communication : « Au moment où la question des anormaux va faire un nouveau pas en avant par la création, dans un avenir qui semble se rapprocher, d'un internat, nous pensons qu'il est opportun de traiter dans notre Société la question de l'éducation des enfants anormaux et arriérés. Je ne suis qualifiée en aucune façon pour vous parler de l'organisation d'un internat, ni des projets concernant notre futur asile genevois ; mais la seule